

Par e-mail : <https://www.lesoir.be/576399/article/2024-03-23/si-les-grosses-entreprises-belges-devaient-payer-leur-facture-carbone-la-moitie>

Si les grosses entreprises belges devaient payer leur facture carbone, la moitié serait en faillite

Si la nature venait leur présenter la facture, beaucoup d'entreprises apparemment florissantes sur le plan financier seraient bien en peine de rembourser leur dette. Un classement d'un autre genre porté par la coalition Kaya qui regroupe des entreprises « durables ».

[Michel De Muelenaere](#) - 23/03/2024

Et si les principales entreprises belges devaient payer leur « facture carbone », que se passerait-il ? Une bonne partie d'entre elles afficheraient des pertes au bilan, constate une étude réalisée par la « maison de finance responsable » Axylia, à la demande de la [coalition Kaya](#) qui regroupe des entreprises se disant « éclairés de la transition écologique en Belgique ».

L'opération consiste à calculer, à partir de leur rapport financier annuel, les émissions des principales entreprises belges cotées en Bourse et celles dont la capitalisation boursière est supérieure à un milliard d'euros. En multipliant les émissions de ces 34 entreprises par le « coût social du carbone », qui mesure en les monétisant les dommages climatiques nets de l'émission d'une tonne de CO₂, on obtient la dette carbone de l'entreprise en question.

Dernière étape : sur la base d'un coût social de 127 euros aujourd'hui et de 200 euros en 2030, la facture est rapportée au résultat d'exploitation pour déduire le « risque carbone » qui pèse sur l'entreprise. Si la dette carbone est supérieure au résultat d'exploitation, l'entreprise est (virtuellement) en faillite.

La valeur n'est pas celle qu'on croit

L'exercice n'est pas sans faille. Sur les 34 principales entreprises, dix n'effectuent pas de rapportage suffisamment détaillé de leurs émissions pour pouvoir procéder au calcul. Les données portent sur un périmètre trop restreint – elles n'intègrent pas les émissions indirectes (achats de biens ou de services...) qui représentent souvent l'essentiel des émissions d'une entreprise – ou elles ne sont pas validées par un organisme indépendant. C'est déjà un enseignement de l'étude : beaucoup de grandes sociétés ne mettent pas leurs actes en concordance avec leurs discours « verts » et restent floues sur leur véritable bilan carbone.

Autre faiblesse, face à une facture carbone très élevée, les entreprises présentant un résultat financier élevé trustent les premières places du classement. C'est le cas d'AB Inbev (brasserie), de Deme (dragage et travaux portuaires), d'Aedifica et Cofinimmo (immobilier), de Montea (immobilier logistique), de Proximus, bpost et D'Ieteren... dont tous ne sont pas des parangons de vertu environnementale.

Enfin, on ne parle que d'impact carbone : le poids sur la biodiversité, l'air, l'eau ou les ressources ne sont pas pris en compte. Benoît Quittre, président de la coalition Kaya, assume ces bémols. « C'est vrai. Le plus fort, le plus riche s'en sort toujours mieux. Mais c'est pour ça qu'il faut changer les règles du jeu. Que celui qui a le moins de moyens puisse aller de l'avant sans obstacle. » L'étude est surtout, pour lui, l'occasion de lancer « un signal d'alarme ». « La valeur des entreprises n'est pas celle qu'on croit. » Pour lui, « il faut que l'impact environnemental et social d'une entreprise soit source de valorisation et que le dommage qu'elle cause soit source de correction de la valeur ».

Parmi les 24 sociétés qui ont pu être examinées, neuf sociétés afficheraient en effet un résultat en perte si « la nature envoyait la facture ». Les autres sont au-dessus de la ligne de flottaison ou pourraient l'être en 2030. Parmi les mal classés : GBL, Umicore, Solvay, Ageas, Ackermans & Van Haren...

Valoriser les bons élèves

Derrière cet indice « Be Truth », et malgré l'incertitude qui entoure l'évaluation exacte du coût social du carbone, Kaya et ses « écopreneurs » avance leurs arguments pour « favoriser une économie compatible avec les limites planétaires et le respect des seuils sociaux ». « Les entreprises bas carbone ont beaucoup de mal à se développer », constate Quittre. « La valeur qu'elles créent n'est pas prise en compte. Il n'y a pas de prime à la vertu. »

« Il y a un problème », assène-t-il. « Il faut permettre au secteur vertueux de se développer. Cela nécessite une réorientation des fonds publics vers ces modèles économiques. Il faut aussi que le privé fasse sa part dans les investissements de décarbonation », par exemple par la constitution d'une « provision climat » à investir dans l'atténuation et l'adaptation de l'entreprise au changement climatique. Changer les entreprises, changer les règles du jeu, par exemple en réduisant la TVA à 0 % pour les biens et services durables (réparation, bio, biosourcés, réemploi...). Du travail en perspective...